



Saint-Germain
lès-Corbeil

**Mesdames et Messieurs les membres du
CONSEIL MUNICIPAL**

Saint-Germain-lès-Corbeil, le 13 mars 2025

Objet : Convocation conseil municipal

Affaire suivie par Pauline LECOMTE-CARRETO
Responsable juridique et des achats
Tél. : 01.69.89.79.61 / affaires.generales@sglc.fr

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

**LUNDI 31 MARS 2025 à 20 H 00
en mairie**

ORDRE du JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025
2. Actualisation de la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement – Budget principal et budget CCAS
3. Régularisations sur exercices antérieurs aux immobilisations
4. Budget Primitif 2025
5. Stagiaire de l'enseignement
6. Rapport d'activités 2024 du Syndicat Intercommunal Seine et Sénart – SI2S
7. Autorisation de signature pour une convention relative à la tenue de permanences des travailleurs sociaux du service territoriale du développement social du territoire d'action départementale et le CCAS dans des locaux appartenant à la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil
8. Fixation des tarifs pour l'enlèvement des déchets abandonnés sur le territoire de Saint-Germain-lès-Corbeil
9. Délégation de service public en matière de fourrière animale
10. Délégation de service public en matière de fourrière automobile
11. Vente de la parcelle cadastrée AD n°1336 sise « le pré Saint-Germain »
12. Désaffectation et déclassement du rond-point Agrippa d'Aubigné pour allotissement en vue de créer des places de stationnement
13. Désaffectation et déclassement du rond-point Joachim du Bellay pour allotissement en vue de créer des places de stationnement
14. Autorisation de signature d'une convention avec Grand Paris Sud concernant les prestations de service relatives au déneigement et à la viabilité hivernale des routes de la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil
15. Tarification des encarts publicitaires dans le magazine municipal
16. Versement des subventions aux associations

Pour chacun des points énumérés ci-dessus qui seront soumis à une délibération, des notices explicatives sont jointes à la présente convocation.

Selon le Code Général des Collectivités Locales, selon l'article L. 121-15-1 du code des communes et, conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal du 21 septembre 2020 approuvé à l'unanimité, **seules les déclarations écrites des Conseillers Municipaux remises en Mairie seront contenues dans le Procès-Verbal.**

La présente convocation, affichée en mairie et publiée sur les supports informatiques de la commune, vous est transmise par voie dématérialisée conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 « Engagement et Proximité » ou sera adressée par écrit au conseiller municipal qui en fait la demande écrite à la Direction Générale des Services.

Veuillez croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire

*Vice-président en charge de la politique sportive de Grand Paris Sud,
Conseiller départemental, président délégué aux Sports,*



Yann PÉTEL

Affichage mairie et

publication site internet de la ville le 13-03-2025

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil
2 route de Lieusaint – 91250
Département de l'ESSONNE

Tél. : 01 69 89 70 70
Fax : 01 60 75 01 91
Courriel : contact@sglc.fr